

Ville de Rennes
PISU-DPEP COP/CM

(Séance du 16 mai 2022)

Sports et jeunesse - Centre aqualudique de Villejean - Construction neuve - Conclusion du marché de maîtrise d'œuvre

CCSVAI n° 15 Diffusion le : 04.05.2022

Rapport,

Par délibération n° 2021-0100 du 26 avril 2021, vous avez approuvé le programme de construction du futur Centre Aqualudique Villejean.

Une procédure de concours restreint a été engagée le 5 mai 2021.

Sur proposition motivée du jury de concours réuni le 1^{er} septembre 2021, les quatre équipes suivantes ont été admises à concourir :

- DUBUISSON ARCHITECTURE
- MIKOU DESIGN STUDIO
- ATELIER PO&PO
- COSTE ARCHITECTURES

Le candidat MIKOU DESIGN STUDIO s'est désisté le 27 septembre 2021.

Le 25 janvier 2022, les prestations remises par trois des candidats, préalablement rendues anonymes ont été examinées par le jury.

Après avoir pris connaissance de l'analyse de la commission technique associée à ces travaux, le jury a délibéré en s'appuyant sur les critères annoncés dans le règlement du concours : organisation et fonctionnalité, pertinence des choix techniques et des objectifs de performance environnementale, intégration dans le site et qualité architecturale, faisabilité opérationnelle.

Ses travaux l'ont amené à procéder au classement des trois projets comme suit, l'anonymat des candidats étant ensuite levé :

- 1^{er} : ATELIER PO&PO
- 2^{ème} : COSTE ARCHITECTURES
- 3^{ème} : DUBUISSON ARCHITECTURE

Concernant l'offre du groupement représentée par l'atelier PO&PO, le jury a tenu à souligner la qualité de la réponse fonctionnelle aux attentes des utilisateurs, l'adéquation avec le programme environnemental, ainsi que l'insertion dans le site, la cohérence harmonieuse avec le contexte urbain et l'ouverture sur le parc du Berry.

L'entrée du projet est particulièrement bien traitée et soignée avec une écriture architecturale et architectonique convaincante et offre une transparence intéressante via le hall d'accueil. La perception de l'équipement est claire quelle que soit la façade.

.../...

Chaque halle propose une configuration, une personnalité, tout en présentant un ensemble cohérent et le traitement des différents plateaux en toiture y permet un apport lumineux important.

Le jury s'est par ailleurs prononcé à l'unanimité sur le versement en totalité de l'indemnité prévue au règlement du concours et s'élevant à 75 000,00 € HT à tous les candidats ayant remis une prestation.

Conformément à l'article R-2122-6 du Code de la Commande Publique, une négociation a été engagée le 11 février 2022 avec le lauréat. Les points principaux ont porté sur certaines dispositions du marché de maîtrise d'œuvre et ses honoraires, l'organisation de l'équipe de maîtrise d'œuvre, les délais d'exécution, l'enveloppe prévisionnelle des travaux et les remarques formulées par le jury.

À l'issue de celle-ci, l'équipe de maîtrise d'œuvre a confirmé son engagement à chercher, en concertation avec la maîtrise d'ouvrage et dans le respect du programme, des améliorations fonctionnelles et techniques au projet. Elle a également confirmé son coût prévisionnel des travaux à hauteur de 17 400 000,00 € TTC, valeur novembre 2021.

Le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre s'établit à 2 888 022,00 € TTC, valeur novembre 2021.

Le marché a été attribué au groupement Atelier Po&Po (mandataire) – Gruet Ingénierie - Cabinet Philippe Hilaire – Cabinet Coup d'éclat par la Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance du 4 mars 2022.

J'ai donc l'honneur de vous de vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir :

1°) Prendre acte de la conclusion du marché de maîtrise d'œuvre et d'ingénierie relatif à la construction du Centre Aqualudique Villejean avec le groupement ATELIER PO&PO (mandataire) – GRUET INGENIERIE - CABINET PHILIPPE HILAIRE – CABINET COUP D'ECLAT - pour un montant de 2 888 022,00 € TTC, valeur novembre 2021 ;

2°) Dire que la dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal 2022 et suivants sur l'autorisation de programme VR00P403O018.